



Bachelor Chargé de Clientèles En Assurance et Banque

Session 2026-2027

Campus MONTALEMBERT



• PUBLIC

- Etudiants (Le CCAB en apprentissage est accessible aux jeunes jusqu'à l'âge de 29 ans.)
(des dérogations sont possibles pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau)
- Salariés (reconversion, promotion)
- Demandeurs d'emplois

• PRÉREQUIS

Bac + 2 validé* (120 crédits ECTS)
(*Autre profil : contactez-nous)

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Passage de tests d'entrée
 - Dossier de candidature et entretien
- Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le chargé de clientèle en assurance banque prospecte informe, conseille une clientèle de personnes physiques, de salariés, de commerçants de professionnels libéraux et de retraités dans le choix de produits d'assurance dommages, de prévoyance d'assurance-vie, d'épargne retraite mais aussi de produits bancaires.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Entrée dans la vie active (type d'emplois accessibles : Conseiller clientèle, conseiller commercial, chargé de clientèle professionnelle, Gestionnaires de comptes, conseiller en gestion de patrimoine, conseiller en assurances, agent général d'assurances, conseiller en prêts, responsables de clientèle, gestionnaire de comptes...) ou poursuite d'études vers des titres de niveau 7 dans les secteurs juridiques et commerciaux.

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours dispensés en face à face alternant des apports théoriques et des exercices pratiques. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants et de professionnels diplômés. (La liste des formateurs est consultable sur demande)

• RYTHME DE LA FORMATION

Alternance (apprentissage ou professionnalisation) Les cours se déroulent en présentiel avec 14 semaines de présence en centre de formation.(1 semaine sur 3)



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre CAAB est délivré aux alternants :

La validation de la certification se fait dès lors que l'étudiant a validé :

Tous les blocs de compétences selon les modalités détaillées par l'ESA, ainsi que à minima :

La moyenne au Grand Oral ET La moyenne au mémoire de fin d'étude

Aussi, chaque bloc de compétences peut être acquis de façon autonome. La validation d'un bloc repose sur la maîtrise de l'ensemble des compétences qui le composent. Pour chaque compétence, un ensemble de critères d'évaluation doit être satisfait. Ces règles de validation sont définies par l'ESA. Le candidat qui vise seulement une validation partielle de la certification n'aura pas à passer les épreuves transverses (grand oral et mémoire de fin d'étude).

Les modalités d'évaluation reposent sur des mises en situation professionnelle, des jeux de rôle, des livrables professionnels. Le jeune doit aussi produire un mémoire professionnel écrit suivi d'une soutenance orale.

L'épreuve de grand oral se déroule sur 2 sujets tirés au sort par le candidat

• VALIDATION

A l'issue de la formation vous êtes titulaire du titre:

«Chargé de Clientèles en Assurance et Banque» reconnu par l'Etat niveau 6 (Bac +3) Code diplôme : 26X31305 Code RNCP40253

<https://formation-assurances.esaassurance.com>

• EQUIVALENCE ET PASSERELLE

Correspondance partielle avec RNCP36591 - Chargé de clientèle particuliers et professionnels en banque et assurance

• DURÉE DE LA FORMATION

Le bachelors se déroule du 14/09/2026 au 31/08/2027 (soit 498 h de formation).

• TARIFS DE LA FORMATION

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Le prix de vente est de 8034 euros.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est de 750 euros depuis le 1/07/2025.

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : le campus adapte les moyens de la prestation aux besoins du candidat. Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

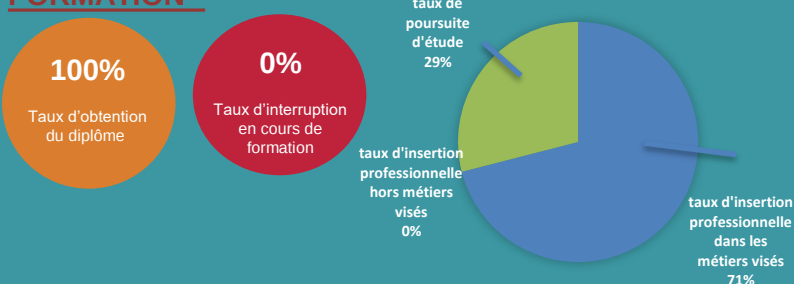
Service handicap du CFA Jean Bosco :

07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilite@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION *



Issus de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action, année 2024/2025

• VALEUR AJOUTÉE

Le campus Montalembert dispose d'un hébergement réservé aux apprentis du campus pour les périodes de formation.

Il dispose également d'un point écoute pour nos jeunes.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité de 16 alternants.



COORDONNÉES

Campus MONTALEMBERT
1 BOULEVARD MALGRAS
80600 DOULLENS

Responsable : lnauwynck@montalembert.net

Assistante : mcadiergues@montalembert.net

Contact : 07 50 01 45 37

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR

Patrice Nowak

patrice.nowak@cfajeambosco.fr